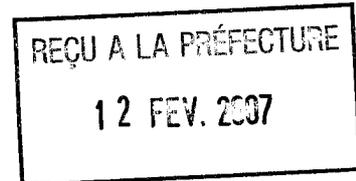


N° CP 3^e/19-07
Séance du 09 février 2007



Routes Départementales

**Programme A031 – millésime 2007
Travaux de renforcement sur les routes départementales du Haut-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Général,

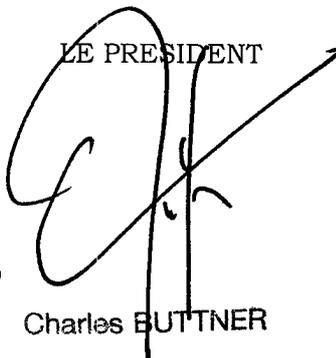
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 3^{ème}/06 du 15 décembre 2006, relative au Budget Primitif 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le programme A031 – millésime 2007 – Travaux de renforcement sur les routes départementales du Haut-Rhin, conformément à l'annexe 1 – Listes des sections retenues, jointes en annexe au rapport.

Acte certifié exécutoire
12 FEV. 2007
16 FEV. 2007
Conseil Général
par délégation

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER


Lucovic LIONS

Adopté
.....voix contre
.....abstentions